



# AGENT DE VOYAGES

ECOLE INTERNATIONALE **LEJEUNE**

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée 1 semestre de septembre à janvier ou de février à juillet
- Cours du soir de 17h30 à 20h sur 2 soirées de la semaine
- Classes de 10 à 15 élèves

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Études secondaires ou équivalentes,
- Bon niveau en anglais (l'examen se déroule en Anglais)
- 18 ans minimum



ECOLE LEJEUNE  
RUE DU 31 DÉCEMBRE 8  
1207 GENEVE  
022 735 75 22  
INFO@ECOLE-LEJEUNE.CH  
WWW.ECOLE-LEJEUNE.CH

Les agents de voyages conseillent la clientèle en matière de voyages d'agrément ou d'affaires et lui proposent des produits touristiques, des visites de villes, des circuits touristiques.

Dans le cadre des voyages d'affaires, ils se chargent, pour les clients, d'une partie ou de la totalité des formalités, des réservations, location de voitures.

## CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Introduction au tourisme
- Géographie mondiale
- Activités d'une agence de voyages
- Assurances
- Hébergement
- Tarification billetterie
- Transport aérien, maritime, ferroviaire, routier
- Cours AMADEUS
- En option : Cours Anglais IATA (recommandés pour un niveau inférieur au B1)

## À L'ISSUE DE LA FORMATION

Entrée sur le marché du travail dans les compagnies aériennes et agences de voyages.

